

Les PROMESSES ÉLECTORALES seront CHIFFRÉES

■ Chaque parti devra faire la liste des priorités et la soumettre à l'estimation du Bureau du plan.

Fini les promesses en l'air. Le Bureau du plan va démarrer des travaux préliminaires au chiffrage des programmes électoraux, conformément à la loi du 22 mai 2014, a annoncé vendredi le ministre de l'Economie Kris Peeters (CD&V).

Chaque parti politique représenté à la Chambre ou dans un Parlement régional ou de Communauté "devra" faire procéder au chiffrage de sa liste de priorités –soit la liste des propositions politiques de son programme électoral qu'il voudrait réa-

liser par priorité. Les partis politiques qui ne sont pas représentés à la Chambre ou dans un Parlement régional ou de Communauté "peuvent" également faire procéder au chiffrage de leurs listes de priorités. Si l'on considère la situation en 2014, le Bureau du Plan devrait chiffrer entre 20 et 68 programmes électoraux.

Il sera, cette année encore, octroyé au Bureau fédéral du Plan un crédit complémentaire de 345 000 euros. Il sera examiné dans quelle mesure le Bureau du Plan peut faire appel à l'expertise existante des universités et des centres d'excellence. Une polémique était née avant les élections de 2014 autour du programme de réforme fiscale du MR qui avait donné lieu à des interprétations chiffrées fort divergentes. (Belga)